

SYNTHESE DES EVOLUTIONS DU DOSSIER DEPUIS L'ARRET POUR SON APPROBATION

Les principales évolutions (liste non exhaustive) du dossier qui en résultent sont synthétisées ci-après pièce par pièce :

<p>RAPPORT DE PRESENTATION</p>	<p>Dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléments sur programmation de logements : explications sur les besoins quantitatifs de logements, le potentiel de logements sociaux, justifications des objectifs démographiques, etc. - Compléments sur le respect du SDRIF : en terme de densification, de programmation de logements et d'application du front urbain d'intérêt régional. - Compléments sur le diagnostic économique (localisation des zones économiques, commerces et marché, etc.). - Mise à jour et précisions des données sur les transports en commun et aires de covoiturages. - Compléments du diagnostic agricole avec mention des circulations agricoles et réseaux de drainage. - mention des itinéraires historiques du département et du géosite sur le parc de Villeroy dans les éléments de patrimoine. - compléments d'informations sur les périmètres NATURA 2000. - etc. -
<p>OAP</p>	<p>Dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptations diverses sur les OAP en terme de stationnement. - OAP 1 Gare : réduction des hauteurs autorisées, matérialisation des deux ensembles de logements prévus. - OAP 2 Fort L'oiseau : Actualisation du périmètre pour prendre en compte la préservation de la zone NATURA 2000, recalage de la lisière de 50m, indication de principes de circulations douces. - OAP 3 (Site Gendarmerie) : Actualisation du périmètre, du programme et des conditions d'accès. - OAP 4 (Sablière) actualisation du périmètre, du programme, et des éléments à préserver et précisions sur les principes d'aménagement. - OAP 5 (Bois Chapet) : création d'une OAP suite à une demande de l'enquête publique. - OAP 6 (AU2 entre deux voies) : création d'une OAP suite à la demande de la DDT. <p>Suppression de l'OAP sur le site du n°8 rue de la Poste.</p>
<p>REGLEMENT GRAPHIQUE</p>	<p>Dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zonage N à modifier sur Fort l'Oiseau (prise en compte du site NATURA 2000). - Retour en UC du site du 8 rue de la Poste. - Actualisation du périmètre des OAP modifiées (Fort L'oiseau, Site de la Gendarmerie, Bois Chapet, la Sablière, AU2 entre deux voies). - Mention d'un recul des constructions autour du centre hippique (50 m). - Ajout d'une zone non aedificandi à l'entrée nord du parc de Villeroy.
<p>REGLEMENT ECRIT</p>	<p>Dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articles 2 des zones concernées par les zones humides (UDa notamment) : compléments sur les précautions et études à mener pour ne pas porter atteinte à ces zones le cas échéant. - Article UB10 : revoir les hauteurs sur le projet Gare (R+3+A). - Zones UG, A1, UDa et N : introduire les dérogations adaptées pour les ouvrages et installations d'intérêt collectifs. - Zone N : introduire les dérogations pour les installations liées à la voie ferrée. - Zone AU2 et UDa, N : mentionner le recul obligatoire vis-à-vis du centre hippique. - Rappels sur présence de sites archéologiques dans les zones concernées par les sites identifiés en annexe 8b. - Article N2 : limiter à 20 m² maximum les extensions d'habitations existantes (valable en

	<p>1 ou plusieurs fois à compter de la date d'approbation du PLU).</p> <ul style="list-style-type: none"> - N2 : autoriser les aménagements et installations liés à la découverte des espaces naturels. - N2 : autoriser les activités agricoles, notamment biologiques. - Mention des sites archéologiques dans les rappels des zones concernées en référence au plan des périmètres particuliers. - UG 10 : mettre une disposition particulière pour les ouvrages techniques d'intérêt collectif. - A2 : retirer la référence à la présence sur le site de l'exploitant. - etc.
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)	<p>Mise à jour SUP PT2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan des SUP : faciliter le repérage de la SUP de faisceau hertzien (PT2). - Coordonnées du gestionnaire du ministère de la défense sur PT2. <p>Mise à jour SUP I4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées du gestionnaire. - Textes concernant I4. <p>Mise à jour SUP T1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées du gestionnaire.
ANNEXES DIVERSES	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout du schéma d'alimentation en eau potable. - Ajout des plans actualisés des réseaux EP et EU. - Ajout des zones Natura 2000 et des ZNIEFF sur le plan n°8b. - Ajout des périmètres de PUP et de la taxe d'aménagement majorée sur le plan n°8b. - Compléments et mises à jour des pièces écrites n°8a.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Local d'Urbanisme soumis à évaluation environnementale.